SECURITE SOCIALE
DE LA GUADELOUPE
CAISSE GENERALE

DIRECTION DE LA BRANCHE ASSURANCE MALADIE
POLE SANTE

NOTE D'INFORMATION

A l'attention des Médecins libéraux, Radiologues, Gynécologues, Biologistes, Sages – Femmes, Pharmaciens

Le 01 Mars 2016

***Source** : information CNAMTS*

Zika : mesures dérogatoires pour le suivi de grossesse

La Ministre des Affaires sociales et de la Santé préconise des mesures dérogatoires pour le suivi de grossesse des femmes résidant (ou ayant séjourné) dans les départements français d'Amérique (DFA) en zone d'endémie du virus Zika.

Ces mesures s'appliquent à compter du 01.01.2016 jusqu'au 30.06.2016.

PRISE EN CHARGE A 100% DES EXAMENS COMPLEMENTAIRE

La prise en charge du ticket modérateur par l'assurance maladie concerne toutes les assurées affiliées dans l'une des 3 CGSS ayant déclaré leur grossesse auprès de la caisse.

3 échographies complémentaires sont prises en charge :

- **A la 18ème semaine** sur le risque maladie ainsi que les analyses biologiques nécessaires et les consultations médicales dans un centre pluridisciplinaire de diagnostic prénatal (CPDP), le cas échéant,
- **Aux 26ème et 36ème semaines** sur le risque maternité

Une adresse unique pour vos dossiers assurance maladie :
DIRECTION DE L'ASSURANCE MALADIE
LE POLE SANTE – QUARTIER DE L'HOTEL DE VILLE
97110 – POINTE A PITRE

rps@cgss-guadeloupe.fr

Facturation

L'assuré présente aux Professionnels de santé une attestation spécifique de prise en charge remise par la CGSS (modèle joint en annexe).

Les professionnels de ville factureront de la manière suivante :

Avant le 6ème mois de grossesse

- Cocher la case « autre » (ou « exo DIV » en cas d'utilisation de la FSE),
- Cocher les cases « l'assuré (e) n'a pas payé la part obligatoire » et « l'assuré (e) n'a pas payé la part complémentaire »,
- Sur les ordonnances, mentionner que les soins prescrits sont en lien avec le dépistage du virus zika

Au 6ème mois de grossesse, ***(l'ensemble des soins et examens sont pris en charge à 100 % sur le risque maternité, mais l'utilisation de l'attestation demeure nécessaire afin de supprimer les accords préalables des échographies de la 26ème et de la 36ème semaine)***

- En cas d'utilisation d'une feuille de soins papier, cocher les cases « maternité » et « urgence » et en apposant la mention « zika »,

- En cas d'utilisation d'une FSE, renseigner la nature de l'accord préalable avec la sélection « urgence » (code 5) et valider.

La Directrice Générale Adjointe

Mme Résid

Une adresse unique pour vos dossiers assurance maladie :

DIRECTION DE L'ASSURANCE MALADIE
LE POLE SANTE – QUARTIER DE L'HOTEL DE VILLE
97110 – POINTE A PITRE

rps@cgss-guadeloupe.fr

Annexe

Attestation de prise en charge et de dispense d'avance des frais de dépistage du virus Zika chez les femmes enceintes

Cette attestation vous permet de bénéficier d'une prise en charge à 100% pour certains soins (voir notice) qui n'entrent pas dans le champ de l'assurance maternité

(hors dépassements des tarifs pratiqués par certains professionnels de santé)

- **Personne recevant les soins**

Nom et prénom

(suivis, s'il y a lieu, du nom d'époux(se))

Numéro d'immatriculation

Date de naissance

- **Assuré(e)** *(à compléter si la personne recevant les soins n'est pas l'assuré(e))*

Nom et prénom

(suivis, s'il y a lieu, du nom d'époux(se))

Numéro d'immatriculation

- **Adresse de l'assuré(e)**

Le Directeur de l'organisme d'assurance maladie de .....

atteste que Mme, Mlle *(nom et prénom)* .....

bénéficie d'une prise en charge à 100%, dans la limite des tarifs retenus par la Sécurité Sociale comme base de remboursement, pour tous les soins *(voir notice)* en lien avec le dépistage du virus Zika.

Signature du Directeur *(ou de son représentant)*	Cachet de l'organisme

Date

A l'attention de Mesdames et Messieurs les professionnels de santé

IMPORTANT

Afin de permettre une prise en charge immédiate de vos patientes à 100 % et sans avance de frais, veuillez, sur les feuilles de soins que vous utiliserez :

- **cocher la case "autre" (ou "exo DIV" si vous utilisez une feuille de soins électronique, notamment pour l'échographie de la 18ème semaine *),**
- **cocher les cases "l'assuré(e) n'a pas payé la part obligatoire" et "l'assuré(e) n'a pas payé la part complémentaire".**

et sur vos propres ordonnances :

- **mentionner que les soins prescrits sont en lien avec le dépistage du virus Zika.**

* *Pour les échographies de la 26ème et de la 36ème semaine :*

- *si vous utilisez une feuille de soins papier, cochez les cases "maternité" et "urgence" avec la mention "Zika",*
- *si vous utilisez une feuille de soins électronique, renseignez la nature de l'accord préalable puis sélectionnez "urgence" (code 5) et validez.*

Une adresse unique pour vos dossiers assurance maladie :

DIRECTION DE L'ASSURANCE MALADIE
LE POLE SANTE – QUARTIER DE L'HOTEL DE VILLE
97110 – POINTE A PITRE

rps@cgss-guadeloupe.fr